



# GIRO.COM

**NOVEMBRE  
2006**



**" avis divergents "**



**" situation  
inconfortable "**

## EDITORIAL

Des points de vue différents amènent souvent à des conclusions différentes, surtout lorsque l'objet de la discussion n'a pas pu bénéficier d'un travail de concertation suffisant. L'illustration vient de nous en être encore une fois donnée avec la question de la demande d'adhésion de la commune d'Errevet à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse qui a fait l'objet d'avis divergents de la part des instances ayant à exprimer une position (cf. ci-dessous les comptes rendus des dernières séances du conseil municipal et du conseil de communauté).

En effet, considérant en priorité les éléments qui constituent l'essence même d'une communauté de communes (homogénéité du territoire, partage de projets, intérêts économiques, culturels, sociaux, éducatifs, ... communs), les élus de la commune de Giromagny

ont considéré que la commune d'Errevet ne remplissait pas les critères permettant une adhésion solide et efficace à la CCHS.

Considérant au contraire que la demande d'adhésion de la commune d'Errevet constituait en soi une garantie suffisante de bonne intégration à la communauté, les élus au conseil de la CCHS des autres communes ont exprimé un avis favorable à cette adhésion.

Si besoin était, cette situation illustre bien la difficulté à déterminer les critères objectifs permettant d'organiser les structures administratives au sein de notre communauté nationale et explique de manière proche les raisons pour lesquelles nous disposons d'un aussi grand nombre d'échelons dans notre organisation. Nul doute que l'avenir nous éclairera sur la pertinence de l'analyse des uns et des autres.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE

Treize élus sont présents et 4 sont représentés pour cette séance de "rentrée" qui disposait d'un menu relativement léger en 7 points.

Une fois n'est pas coutume, le premier point constituait le "plat de résistance" : il s'agissait pour le conseil de se prononcer sur la candidature de la commune d'Errevet à l'entrée dans la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. La commune d'Errevet, située dans le département de la Haute Saône, compte environ 280 habitants ; elle est administrativement rattachée au canton de Champagny. Située à environ 9 km de Champagny, à 10 km de Belfort et à 12 km de Giromagny, elle ne dispose d'aucune liaison routière directe avec une commune de la CCHS. Elle ne dispose pas non plus de liens économiques ou culturels ou de projets communs avec la CCHS.

Il se trouve que l'évolution de la structuration des collectivités locales en France rend la conduite de projets de plus en plus difficile pour les communes isolées comme Errevet. Conscients de cette situation inconfortable, les élus d'Errevet ont depuis quelque temps les yeux de Chimène pour la CCHS qui présente « l'attrait d'une

structure bien gérée et moins contraignante que les structures plus proches de la Communauté d'Agglomération Belfortaine ou de la Communauté de Communes du Rahin et Chérimont ».

Au cours du débat sont évoquées les incidences positives et négatives d'un tel rattachement ; il apparaît que ces incidences seront d'une manière générale très faibles étant donné la taille de la commune. La seule vraie question posée est celle de la notion même de "communauté" (cf. notre éditorial). Considérant cette notion comme fondamentale pour la construction et l'animation d'une communauté durable et efficace, le conseil se prononce finalement contre l'adhésion de la commune d'Errevet à la CCHS à l'unanimité moins une abstention.

Le second point à l'ordre du jour concerne le programme d'enfouissement des réseaux dans l'avenue Jean Moulin à l'occasion de la réorganisation de l'entrée du collège et de la restructuration de la voirie. L'opération se monte à un peu plus de 180 000 € ; compte tenu des subventions attendues et de la récupération de la TVA, le montant à la charge de la commune sera d'environ 116 000 €. Ce programme est accepté à l'unanimité.

" ajustements  
divers "

" coûts du  
vandalisme "



" 12 ont accompli  
leur devoir "



" quelques  
arguments  
nouveaux "

**Les 4 points suivants** portent sur des questions circonstanciées ou des ajustements divers ; ils font l'objet d'un accord à l'unanimité. Une somme de 890 € est encaissée au titre de la réparation d'un lampadaire dégradé par un véhicule. Les tarifs des concessions au cimetière sont réajustés ; ils passent à 179 € pour 30 ans, 294,84 € pour 50 ans et 1600 € à perpétuité, le tout hors taxes et pour une aire de 2 m<sup>2</sup>. La convention passée avec le Centre Socio Culturel pour l'accueil périscolaire des enfants des écoles maternelles est réajustée ; pour mémoire, cette activité représentera un coût de fonctionnement de 96 000 € pour l'année 2006. La convention avec le Conseil Régional destinée à accorder un abonnement gratuit à la bibliothèque municipale pour les jeunes de moins de 26 ans détenteurs du "chéquier avantages culturels" est renouvelée.

**Le septième point** concernait le remplacement de Stéphane JACQUEMIN,

conseiller municipal démissionnaire, au sein des conseils de diverses instances. Sont désignés à l'unanimité : Bernard ANTOINE pour le syndicat de la piscine ; Marie-Noëlle MARLINE pour le conseil de l'école du Dr. Benoît ; Gilles ROY pour le conseil de l'école Chantoiseau.

**Au titre** des questions diverses, une information est donnée sur la cession d'un véhicule (pour 1800 €), sur le renouvellement du bail des locaux de la gendarmerie (3867 € par trimestre), sur la location d'un garage rue des Casernes (100 € par trimestre), sur le coût annuel moyen du vandalisme dans notre commune (environ 30 000 € !), sur le projet de création d'une instance de prévention de la délinquance (cette question sera examinée lors d'un prochain conseil), sur la démission de Mme Marina RENAUT de son poste de bibliothécaire et finalement sur la situation du projet de site web communal dont une première version pourrait être mise en ligne prochainement.

#### ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS



**Les changements** de classe des élus au Conseil Municipal d'Adolescents imposent

des élections régulières. Cette année, 6 adolescents ont achevé leur mandat et il s'agissait donc d'élire 3 élèves dans la classe de CM2 de l'école LHOMME ainsi que 3 élèves dans la même classe à l'école Dr. Benoît. Sur les 40 électeurs potentiels, 12 ont accompli leur devoir, soit un taux de participation de 30%. Ont été élus : Emma GEIGER, Naomi MARGERARD, Kaëly GACHOT, Eva SARAZIN, Michaël SKIBINSKI et Mylène CARDOT. Félicitations aux nouveaux élus !

#### CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 26 SEPTEMBRE

**Vingt conseillers** étaient présents et 4 étaient représentés pour la séance de rentrée du Conseil de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. Le président Daniel ROTH avait inscrit 7 points à l'ordre du jour.

**En premier lieu** est examiné le projet de signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) au sujet d'une participation financière au programme d'aménagements prévu pour les années 2006 à 2009. Cette convention prévoit une participation financière des membres du syndicat à proportion de leur population. Sur le programme pluriannuel de 6 680 000 €, la CCHS contribuera à hauteur d'environ 102 000 € soit 2 € par an et par habitant, un montant additionnel sensiblement égal à celui de la contribution annuelle au budget de fonctionnement du syndicat. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**En second lieu** le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de

terrain (environ 22 ares) de la commune de Giromagny, pour un montant de 2000 €, afin de permettre l'édification du siège de la CCHS dans de bonnes conditions.

**Le conseil examine** ensuite un projet d'harmonisation des redevances pour la collecte des ordures ménagères au niveau des établissements publics ou privés et des entreprises. Suite à une enquête approfondie sur le terrain, il est proposé de répartir les établissements en 11 catégories dont 10 forfaitaires (*leur contribution s'élèvera de 0 à 9 parts*) et une spécifique (*contributions allant de 14 à 85 parts*) en fonction de leur importance. Ce projet est adopté à l'unanimité. Par ailleurs le tarif de vente des composteurs est fixé à 13 €.

**Finalement**, le conseil se penche sur la demande d'adhésion de la commune d'Errevet à la CCHS. La discussion reprend la teneur de celle rapportée dans le compte rendu de la séance du conseil municipal (*voir ci avant*) mais avec quelques arguments nouveaux : le conseil d'Errevet est

demandeur et il serait inconvenant de lui opposer une fin de non recevoir ; la commune a peu d'attraits pour Champagny et la communauté de communes du Rahin et Chérimont ; les échanges (collège, commerces, ...) se font surtout avec Valdoie mais la commune conserve un fort caractère rural qui s'accommoderait mal de la CAB, ... Au final le conseil se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la commune d'Errevet par 17 voix pour et 7 contre, à compter du

1er janvier, et avec un transfert effectif de la compétence assainissement collectif après la mise en service de la nouvelle station d'épuration en cours de réalisation. Cette adhésion deviendra effective après accord d'au moins 2/3 des communes représentant au moins la moitié des habitants de la CCHS et après décision des préfets du Territoire de Belfort et de Haute Saône.

**La prochaine séance** du conseil aura lieu en mairie de Giromagny.

## BIENVENUE MONSIEUR LE DIRECTEUR



**Né en 1969** à Sully sur Loire, Eric CRENN s'est retrouvé assez tôt dans notre région, à Mulhouse, à la faveur d'un déplacement professionnel paternel. Après l'obtention de son baccalauréat, il entre à l'université de Strasbourg où il obtient à la fois une licence en espagnol et une autre en sciences de l'éducation. Attiré par cette dernière activité, il entre en 1991 à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Colmar pour y suivre une formation de professeur des écoles. Le diplôme obtenu, il doit tout d'abord marquer une pause pour satisfaire aux obligations militaires en vigueur

à l'époque ; cette "pause" est effectuée à la base aérienne de Nancy. Ensuite, le début de carrière le ramène à Mulhouse dans une école primaire d'une zone dite "sensible" où il exercera en qualité d'instituteur pendant 2 ans puis en qualité de directeur à temps plein (sans enseignement) pendant 3 ans. Son épouse, professeur d'espagnol, ayant été mutée au collège de Giromagny, il obtient un poste à l'école primaire des résidences à Belfort où il exerce pendant 5 ans avant de rejoindre Auxelles où il a exercé pendant 3 ans. A la faveur du départ d'Eva HUMBERT qui nous a quittés pour rejoindre une école Belfortaine, il arrive à l'école LHOMME où il a repris d'une part la classe de CM2 et d'autre part la direction de l'établissement.

**Une grande partie** du temps libre d'Eric CRENN est consacrée à ses enfants, Julien et Eric, âgés respectivement de 4 et 17 ans, ainsi qu'au tennis de table qu'il pratique au club de Chaux ; il y entraîne les jeunes et organise une journée découverte : « les premiers pas pongistes ».

## LA VIE COMMUNALE

**Réunions de quartier :** le deuxième "cycle" des réunions de quartier animées par Jean LEFEVRE, maire adjoint chargé du cadre de vie, a débuté avec le quartier des Planchettes et des Fougerets le 26 septembre. Nos concitoyens avaient-ils entendus parler d'un "pot de l'amitié" ou se sont-ils pris au jeu du dialogue ouvert sur des questions concrètes de la vie quotidienne ? Toujours est-il qu'ils étaient 21 au rendez-vous en compagnie de Céline BORDIER, conseillère municipale résidant dans le quartier et Marie Noëlle MARLINE, maire adjointe chargée de la vie associative.

**Tout naturellement,** la discussion s'est engagée sur les "choses qui ne vont pas" et pour lesquelles des solutions sont attendues, voire quelquefois proposées. Au premier rang des préoccupations se retrouve la question de la vitesse,

jugée excessive, des véhicules dans le quartier : les 2 panneaux "stop" posés récemment n'ont pas apporté d'amélioration significative ; diverses solutions sont évoquées qui feront l'objet d'une nouvelle étude. Sont également évoqués la qualité de l'éclairage public, le (non) respect du parc des Fougerets trop souvent considéré comme un "crottoir" pour les chiens ou une vaste poubelle, les voitures "ventouses", la qualité du revêtement des rues et des trottoirs, le statut de "terrain privé communal" d'une parcelle boisée, la création d'un chemin piétonnier en direction du centre ville, ainsi que diverses autres questions à caractère général. Un compte rendu spécifique indiquant les actions envisagées en regard des questions posées sera adressé à tous les participants à la réunion.

**" un fort caractère rural "**



**" Eric CRENN "**

**" une formation de professeur "**



**" un chemin piétonnier en direction du centre ville "**

" vif succès du  
marché aux puces "



**Animation :** en dépit des caprices de la météorologie, le marché aux puces organisé par l'association de l'harmonie municipale sur la place De Gaulle et la place des Mineurs le dimanche 1er octobre a connu un vif succès.

" le quartier centre "



" le logement  
reste désespérément  
vacant "



" Ha Ha Ha ... "

**La vie de votre quartier :** la prochaine réunion de concertation de quartier animée par Jean LEFEVRE, maire adjoint chargé du cadre de vie, concernera le quartier "centre", c'est-à-dire le secteur comprenant le théâtre, le square de la liberté, le camping, la place De Gaulle, la place des Mineurs, les rues Maginot, Lambert, du Moulin et la Grand rue entre la rue des Prés Heyd et la rue des écoles. Cette réunion aura lieu en salle du conseil municipal, le mercredi 29 novembre à 20H00. Tous les habitants du quartier sont invités à venir s'exprimer, exposer les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne et proposer des solutions qui seront débattues.

**Listes électorales :** L'inscription pour l'année 2007 doit être effectuée avant le 31 décembre en se présentant en mairie muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### GIROPOTINS

**"Une chouette dans mon village" !** Tel est le nom de l'opération lancée par le groupe naturaliste de Franche comté pour la sauvegarde de la chouette effraie avec l'installation de nichoirs dans des granges, greniers, clochers...

**L'effraie,** petit rapace nocturne, est un prédateur des petits rongeurs que nous n'aimons guère: campagnols, souris, mulots... Elle ne sort de son gîte qu'à la tombée de la nuit en quête de sa nourriture. Il y a quelques années, le clocher de l'église saint Jean Baptiste abritait un locataire de cette espèce. Cependant, il semblerait que les tra-

voux de réfection de la toiture aient incommodé l'animal qui est apparemment parti trouver refuge ailleurs.

**Les membres** du GNFC qui disposent de nichoirs spécifiques, fabriqués par le CAT de Lepuix Gy et financés par le conseil général, ont bien installé un de ces habitats rutilants dans le clocher de l'église, mais à l'arrivée des frimas le logement reste désespérément vacant.

**En fait** pas tout à fait car des squatters sont venus s'installer dans le clocher : il s'agit de choucas des tours qui ont peut être finalement joué un bon tour en réussissant à effrayer notre chouette "effraie" !

### AGENDA DE NOVEMBRE

**Jeudi 9 :** # Commémoration du décès du Général de Gaulle ; cérémonie organisée par le Souvenir Français avec un rassemblement devant la mairie à 19H00.

**Samedi 11:** # Commémoration de l'Armistice de 1918 avec un rassemblement au square du Paradis des loups à 9H45, un office à 10H00 et une cérémonie au monument aux morts à 10H45.

**Jeudi 16 :** # Permanence de la FNATH de 14H00 à 16H00 en mairie.

**Vendredi 17 :** # Ha Ha Ha ... une pièce de théâtre "clownesque" de Xavier Bouvier et Benoît Devos au T2S à 20H30.

**Samedi 18 :** # Commémoration de la Libération de Giromagny avec un rassemblement sur la place de Gaulle à 19H00 suivi d'un défilé aux flambeaux.

**Mercredi 22 :** # Passage de la déchetterie mobile sur la place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

**Vendredi 24 :** # Bourse de Noël organisée par l'association familiale du canton en salle des fêtes de la mairie. Dépôts le vendredi de 9H30 à 11H30 et de 14H00 à 18H30 (jouets, livres, bibelots... sauf vêtements) et vente le samedi 25 de 9H00 à 16H00.

**Vendredi 1er décembre :** # Distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans, domiciliées dans la commune, en salle des fêtes de la mairie de 13H30 à 17H00. En cas d'empêchement il sera possible de retirer les colis à l'accueil de la mairie jusqu'au mercredi 22 décembre.

### GIROPRACTIQUE

**Gendarmerie:** 03 84 29 30 17

**Mairie:** 03 84 27 14 18

**Services d'urgence:** Pompiers 18 ; SAMU 15.

**Contacts internet :** [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)

**EDF:** 08 10 33 32 25 **GDF:** 08 10 43 30 25

**Syndicat des eaux:** 03 84 29 50 19

**Pharmacie:** 03 84 29 96 93.

**giro.com@giromagny.fr**